

Discussion ouverte : le Service civil obligatoire des jeunes filles

Autor(en): **Lang, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 73

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allô la ville, ici la campagne

Rapport de la "Commission verte": Quelques considérations féminines

Afin d'apprécier les conditions des revenus agricoles et d'assurer conformément à la loi sur l'agriculture l'amélioration de ce secteur économique et le maintien de la population paysanne, le Département fédéral de l'Economie publique basait ses estimations sur les recherches comptables du secrétariat des Paysans suisses. Ces résultats, émanant de la source de documentation la plus importante, semblaient être le reflet exact de la situation financière paysanne.

La très large base d'étude fournie par des milliers de comptabilités ainsi que le scrupule et l'objectivité de ceux qui s'astreignaient à leur dépouillement auraient dû pouvoir porter garant de la valeur des résultats produits par l'Union suisse des paysans.

Or, ces méthodes d'investigation furent vivement critiquées par l'opinion publique. Aussi, le Département fédéral de l'Economie publique, après les travaux de diverses commissions d'experts, chargea-t-il un groupe d'étude d'une mission précise que voici :

« Etude approfondie des questions en rapport avec la détermination et l'appréciation du revenu paysan. » Ces questions sont notamment de deux ordres :

1. Comment déterminer et présenter les conditions du revenu paysan ?
2. Comment fixer les normes applicables pour apprécier le revenu paysan, c'est-à-dire la rétribution équitable, et confronter les données obtenues ?

3 ans d'étude : chiffres de Brougg confirmés

Après trois ans d'étude — et plus de cinquante séances — la Commission remit en mai 1966 le fruit de ses travaux sous la forme du « Rapport de la Commission verte ». Dense étude de trois cents pages prouvant, par son ampleur, la multiplicité des sujets analysés et le sérieux apporté à cette tâche.

Le Rapport vert fut remis pour avis à diverses organisations agricoles et groupements économiques qui, après étude, devaient à fin janvier 1967 remettre au Département fédéral de l'Economie publique le résultat de leurs réflexions.

S'il m'apparaît intéressant de grouper ci-après les réflexions des milieux féminins face au rapport de la Commission verte, c'est que j'ai été surprise — dans deux groupes de travail auxquels j'ai participé — de l'intérêt qu'il a suscité aussi bien auprès des membres de la Commission économique de l'Alliance des Sociétés féminines qu'auprès du groupe d'étude de l'Union des paysans suisses.

La première constatation — que d'ailleurs les milieux féminins ne sont pas les seuls à relever — est cette confirmation donnée aux chiffres produits par le secrétariat de Brougg, si longtemps contestés et mis en doute.

Appréciation du revenu paysan

Plus de six cents exploitations choisies selon certains critères (superficie, rentabilité, gestion) servaient d'exploitations-témoins et leurs résultats comptables considérés comme déterminant en matière de politique agricole.

Dans l'appréciation du revenu entraient en considération les intérêts du capital investi dans l'exploitation, la rétribution équitable de la famille paysanne et un supplément au chef d'entreprise pour la direction et l'organisation de son activité professionnelle.

Ces facteurs laissaient à première vue présumer une estimation classant l'activité de l'agriculteur dans la catégorie des chefs d'entreprise. Or, nous sommes surprises de découvrir la parité établie avec le salaire d'un ouvrier qualifié, sans aucun compte tenu des lourdes responsabilités de l'exploitant agricole, de ses investissements financiers et de l'instabilité de ses revenus.

Il nous aurait paru plus logique de calculer le revenu paysan en fonction d'un élément de comparaison provenant de professions indépendantes ou de l'artisanat.

Calcul de la rétribution équitable de base

Dans le chapitre relatif à la comparaison de la durée d'occupation et le degré d'intensité du travail de l'ouvrier et de l'agriculteur, la Commission verte émet les considérations suivantes :

« Les problèmes posés par cette comparaison ne permettent pas à la commission de déterminer d'une façon définitive le degré d'intensité et l'effort soutenu par l'ouvrier et le paysan. Mais la plupart des membres n'ont pas moins l'impression que le travail dans l'agriculture n'atteint pas tout à fait le degré d'intensité de l'industrie et de l'artisanat... »

Or, les membres de la Commission verte ne semblent tenir aucun cas dans ces allégations de l'intensité du travail considérablement accru par suite de la pénurie de main-d'œuvre et de rationalisation.

Mais les familles paysannes en savent quelque chose et ne peuvent sur ce point souscrire aux affirmations du rapport...

Salaire féminin

A ce chapitre, violentes réactions féminines devant le mode d'appréciation de la commission d'experts :

« La commission tient pour indiqué de porter au compte, pour le travail de cette catégorie de main-d'œuvre, le taux des salaires du groupe des ouvrières. »

Pour qui connaît l'importance de l'activité de la paysanne, chef d'exploitation à part entière et des nombreuses aptitudes que requiert cet état, cette classification est des plus mal venues.

Autre élément de cette évaluation, qui, tant du côté citadin que rural, provoqua la réaction des vibrantes féministes fut ce salaire féminin estimé au 80 % de celui de l'homme.

Aujourd'hui où l'agriculture exige du couple une formation professionnelle des plus approfondies, où la collaboration associe les conjoints dans l'effort et dans la durée du travail, cette discrimination paraît incompréhensible.

Que ce soit à la tête d'une petite exploitation où son travail sera l'égal de celui de l'homme, ou au contraire responsable d'un grand domaine dont la bonne marche dépendra de l'excellence de la gestion, la paysanne joue un rôle d'une telle importance que seuls des profanes pouvaient minimiser à ce point la valeur du travail féminin.

Et nous l'avons vivement regretté. Le grand intérêt et le sérieux qu'ont apporté à l'étude de ce rapport les responsables mandatées par nos organisations féminines ont prouvé la valeur qu'elles attribuaient à ce travail.

... Même si les déléguées des paysannes suisses ont refermé un peu ulcérées ce vaste rapport qui comparait souvent l'incomparable et analysait des situations dont le paysan reste en définitive seul juge.

Fait-on d'aussi vastes investigations, d'aussi scrupuleux épiluchages lorsqu'il s'agit de fixer les revenus de l'industrie ou de l'artisanat ?

Yvonne Bastardot.

COMMUNIQUÉ

Parlons prothèses

Le bas-relief égyptien représentant dans un corège, un esclave appuyé sur un long bâton, parce qu'il boite, est bien connu. Cet homme a eu la paralysie infantile. On sait aussi que 2500 ans avant notre ère, les habitants de la vallée du Nil faisaient usage de prothèses s'adaptant aux membres inférieurs ou aux membres supérieurs. On avait compris, à cette époque, qu'on pouvait utiliser les muscles dorsaux pour donner le mouvement à une main artificielle. Au moyen âge, le poing de fer de Götz von Berlichingen était célèbre, car il pouvait bouger les doigts de façon à tenir ferme épée ou bouter. Plus près de nous, la guerre de 1939-1945 a favorisé grandement la fabrication de membres artificiels et développé les recherches techniques et scientifiques dans ce domaine.

Aujourd'hui, les amputés peuvent se procurer des jambes prothétiques d'une telle perfection qu'ils arrivent à marcher dans la rue sans attirer l'attention, après avoir suivi la filière d'une école de marche.

Au cours de l'année dernière, les 21 services sociaux de Pro Infirmis ont contribué à l'obtention de 1500 appareils de remplacement ou de soutien. Ils ont également aidé lors de traitements médicaux, d'enseignement spécialisé et de nombreux mesures de réadaptation dépassant les limites de l'assurance invalidité.

C'est pour cela que nous recommandons vivement notre vente de cartes.

Pro Infirmis, vente de cartes, du 13 mars au 13 avril 1967, CCP, romand : 10-258 Lausanne.

DISCUSSION OUVERTE

Le Service civil obligatoire des jeunes filles

Dans notre numéro de novembre 1966, après une conférence sur le Service social obligatoire pour les jeunes filles, nous donnions la position de l'Alliance de sociétés féminines suisses qui est fermement opposée à ce service.

Notre compte rendu a suscité pas mal de réactions contraires (orales et écrites). Reçue récemment, la lettre ci-dessous servira à lancer le débat parmi nos lectrices et permettra à toutes celles qui désirent s'exprimer sur ce sujet de le faire.

Chère Madame,

Un des derniers numéros de notre journal « Femmes Suisses » contenait un article sur le Service civil obligatoire pour jeunes filles ; le même communiqué à peu près venait de paraître dans un périodique de la Suisse allemande. Ces articles nous ont beaucoup préoccupés, mon mari et moi et nous nous demandons si ce projet lancé depuis tant et tant d'années, repris et toujours repoussé énergiquement, ne devrait pas être discuté encore. Nous venons de lire le rapport annuel du chef de Sanatorium de Braunwald, le Dr Sommer. Un extrait de ce rapport a été publié dans le « Journal suisse des médecins » : c'est un appel pressant, presque désespéré d'un homme qui, comme tant d'autres médecins sait par expérience toute la gravité de ce problème : manque d'infirmières, manque d'aide féminine, manque... manque partout dans les hôpitaux, dans les maisons pour vieillards, dans les Homes.

Nous qui sommes des femmes mûres, des mères (grand-mères !) est-ce que nous n'avons pas la tâche et le devoir de pousser notre jeunesse féminine à donner quelques mois de sa vie — tout comme nos fils, finalement, pour aider là où leur jeunesse, leurs forces, leur intelligence et leur bonne volonté feraient tellement besoin ? On nous dit : les infirmières sont contre un projet semblable. Je ne pense pas que toutes les infirmières soient contre. Ainsi des éclairceuses de Genève ont eu la possibilité de passer une partie de leurs journées de camp à aller aider dans un hôpital. Elles l'ont fait avec courage et en ont éprouvé de la joie. Je connais un homme pour enfants où l'on prend chaque année pendant 6 mois, deux volontaires, de toutes jeunes filles ne sachant encore rien de ce nouveau travail, mais qui, très vite accomplissent une grande tâche. Bien sûr qu'il faudrait différencier : dans toute une armée de jeunes filles, on trouverait celles qui sont capables d'aider dans une salle d'hôpital, celles qui aiment s'occuper des enfants et d'autres qui seront des aides précieuses à la lingerie ou à la cuisine. Tout un groupe aussi pourrait seconder les aides familiales et les assistantes de paroisse toujours surchargées. Nous le faisons bien, nous, autrefois, comme toutes jeunes éclairceuses... !

En terminant, je voudrais vous proposer d'ouvrir une franche discussion dans notre journal. Il me paraît toujours un peu dangereux, de faire trancher des problèmes aussi complexes que celui qui nous préoccupe uniquement par des comités et des experts. Dans une démocratie telle que la nôtre, il est juste d'écouter la voix des mères, des ménagères, et des jeunes filles, elles-mêmes. C'est alors seulement qu'on pourra se permettre de juger la question et d'y apporter la ou les solutions qui s'imposent.

L. LANG.

Qu'en pensez-vous ? Ecrivez-nous (Rédaction de Femmes Suisses, Mme H. Nicod-Robert, 1093 La Conversion).

Il sera très intéressant — et utile — de comparer les idées et les suggestions.

SOLIDARITÉ FÉMININE

Maison spécialisée pour

- la Photo
- le Ciné
- la Projection
- la Photographie en couleurs
- les Travaux soignés

Reportages, poses, passeports poses enfants, etc. PHOTOCOPIE

Mme Suzanne Amrein - Graf
27, quai des Bergues

Mme Jeanne-Marie Small
Quai Capo-d'Istria 5 ☎ 25 76 53
1205 Genève

RÉDACTRICE - TRADUCTRICE

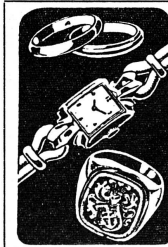
Mme Berthe Medici
6, rue Henri-Mussard ☎ 36 84 61
1208 Genève

TRADUCTRICE

Prix tout compris et mini-menus

La section de Lugano des cafetiers et hôteliers a décidé à une écrasante majorité d'appliquer les prix tout compris. Cette mesure sera mise en vigueur dès ce printemps dans les restaurants de Lugano et de son arrondissement. Par prix tout compris on entend le prix de la consommation + le service. Dans les restaurants, le pain, le service sera compris et des menus à 5 et 6 fr. seront étudiés.

Les clients seront sans aucun doute extrêmement satisfaits de cette innovation qui évitera les surprises désagréables que chacun connaît.



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Ouvertes aux jeunes gens et aux jeunes filles :

- Ecole de Service Social** (Formation d'assistant sociaux)
- Ecole de Bibliothécaires**
- Ecole d'Animateurs de Jeunesse**

Ouvertes aux jeunes filles seulement :

- Ecole de Laborantines médicales** (Reconnue par la Croix-Rouge suisse)
- Ecole d'Auxiliaires de médecin**

Nombreux débouchés dans toutes ces professions - Possibilité d'allocations aux études.

Programmes et renseignements : rue Prévost-Martin 28, 1211 Genève 4 - Téléphone (022) 25 03 53

FRAISSE & C^e

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE